

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	<b>09.04.2024</b>
Thema	<b>Keine Einschränkung</b>
Schlagworte	<b>Steuerhinterziehung</b>
Akteure	<b>Deutschland</b>
Prozesstypen	<b>Keine Einschränkung</b>
Datum	<b>01.01.1990 - 01.01.2020</b>

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Canetg, Fabio  
Käppeli, Anita  
Pasquier, Emilia  
Schnyder, Sébastien

## Bevorzugte Zitierweise

Canetg, Fabio; Käppeli, Anita; Pasquier, Emilia; Schnyder, Sébastien 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Steuerhinterziehung, Deutschland, 2009 – 2013*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern.  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 09.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Aussenpolitik</b>	1
Zwischenstaatliche Beziehungen	1
<b>Wirtschaft</b>	2
Geld, Wahrung und Kredit	2
Banken	2

## Abkürzungsverzeichnis

<b>DBA</b>	Doppelbesteuerungsabkommen
<b>OECD</b>	Organisation für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung
<b>EU</b>	Europäische Union

---

<b>CDI</b>	Convention de double imposition
<b>OCDE</b>	Organisation de coopération et de développement économiques
<b>UE</b>	Union européenne

# Allgemeine Chronik

## Aussenpolitik

### Zwischenstaatliche Beziehungen

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 24.06.2009  
SÉBASTIEN SCHNYDER

En mars, suite au conflit fiscal qui opposait l'UE et la Suisse, le ministre allemand des finances, Peer Steinbrück, a tenu des **propos agressifs** envers la Suisse. L'ambassadeur allemand à Berne, Axel Berg, a été convoqué au palais fédéral. Le parlement a critiqué les paroles du ministre allemand mais également le comportement du Conseil fédéral. Le conflit s'est envenimé notamment lors de la comparaison faite par le député Thomas Müller (pdc, SG) avec la gestapo. La polémique s'est ainsi également propagée en Allemagne. Hans-Rudolf Merz a alors rappelé l'importance de l'entretien de bonnes relations avec l'Allemagne et la chancelière allemande, Angela Merkel, s'est distanciée des propos ayant déclenché la polémique. Par la suite, Micheline Calmy-Rey s'est rendue à Berlin afin de discuter du secret bancaire avec le ministre allemand des affaires étrangères, Frank-Walter Steinmeier. Ce dernier a félicité la Suisse pour sa volonté d'intégrer les standards de l'OCDE dans l'échange d'informations fiscales et a montré la volonté d'enterrer l'escalade qui a suivi les propos de son collègue ministre des finances. Au mois de mai, une délégation parlementaire est allée à Berlin rencontrer Peer Steinbrück. Suite à cette rencontre, la délégation a affirmé que le ministre allemand n'exigerait plus d'échange automatique d'informations en matière fiscale. Finalement, Hans-Rudolf Merz s'est rendu à Berlin afin de rencontrer le ministre allemand des finances et de confirmer la volonté d'assouplir le secret bancaire. Cette rencontre a mis fin aux tensions qui ont opposé l'Allemagne et la Suisse.<sup>1</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 19.10.2010  
SÉBASTIEN SCHNYDER

En début d'année, le gouvernement allemand s'est vu proposer des **données volées** dans le cadre de sa lutte contre la fraude fiscale. Elles auraient concerné 1500 clients d'un établissement bancaire helvétique. La chancelière allemande, Angela Merkel, s'est montrée favorable à l'achat et à l'utilisation de cette liste. Suite à cela, l'UDC a exigé la suspension immédiate des négociations relatives à la conclusion d'une convention de double imposition (CDI) et a déposé une plainte auprès du Ministère public de la Confédération. Le PLR a déclaré que l'utilisation de ces données a rendu difficile la continuation des négociations et la majorité de ses parlementaires fédéraux ont demandé au gouvernement de porter plainte devant la Cour internationale de justice. Le PDC a réclamé des sanctions aggravées pour la violation du secret bancaire et le PS a condamné le vol de données. Toutefois, la Suisse a semblé isolée et ne pas avoir les moyens de répondre à son principal partenaire économique. Le Conseil fédéral a effectivement rejeté l'idée d'un gel des négociations car il estime que la conclusion de CDI avec l'ensemble des membres de l'UE pourrait rendre caduque les demandes insistantes afin de conclure un accord multilatéral intégrant un échange automatique d'informations. Enfin, d'autres offres de données volées ont été faites à différents Länder. Ces affaires font suite à celles des données volées à la filiale HSBC de Genève et revendues au gouvernement français. Le conflit s'est légèrement apaisé lorsque les gouvernements des deux pays ont paraphé une nouvelle **CDI** à la fin du mois de mars, puis lorsque des parlementaires suisses sont allés rencontrer leurs homologues allemands en octobre.<sup>2</sup>

**ANDERES**  
DATUM: 21.09.2011  
ANITA KÄPPELI

Die Beilegung des Steuerstreits zwischen der Schweiz und Deutschland nahm im September mit der **Unterzeichnung eines bilateralen Steuerabkommens** zwischen Bundesrätin Widmer-Schlumpf und dem deutschen Finanzminister Wolfgang Schäuble eine wichtige Hürde. Es regelt die Besteuerung der Kapitalerträge und des Vermögens von deutschen Staatsbürgern, welches bei Schweizer Banken deponiert ist.<sup>3</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 15.06.2012  
EMILIA PASQUIER

Sur le plan diplomatique, la longue recherche d'un compromis en matière de fiscalité et de marchés financiers a créé de vives tensions avec l'Allemagne. Un compromis entre les deux pays a été atteint grâce à l'accord « Rubik », entériné par le parlement au printemps. Cependant, dans la foulée de son initiative « La parole au peuple ! », l'ASIN a lancé un référendum contre cet accord qui n'a pas abouti. Les tensions entre la Suisse et son voisin allemand ne se sont pourtant pas apaisées. En effet, elles ont atteint leur apogée lorsqu'au printemps, le parti social-démocrate allemand s'est opposé à

l'accord fiscal, et surtout en raison du mandat d'arrêt international délivré par la Suisse contre trois inspecteurs du fisc allemand.<sup>4</sup>

## Wirtschaft

### Geld, Währung und Kredit

#### Banken

Im Berichtsjahr befassten sich die eidgenössischen Räte erneut mit verschiedenen Geschäften, die im Zusammenhang mit dem Steuerstreit mit Deutschland standen. Eine Motion Heer (svp, ZH) verlangte die Präzisierung einer Regelung im **Doppelbesteuerungsabkommen (DBA) mit Deutschland**, die nach Meinung des Motionärs eine Diskriminierung von Schweizer Bürgern darstellte. Konkret ging es um eine Bestimmung, die Deutschland eine „überdachende Besteuerung“ zugestand, Deutschland also die Möglichkeit gab, in der Schweiz ansässige Steuerpflichtige zu besteuern, falls diese ein Erwerbseinkommen in Deutschland erzielten und gewisse Ansässigkeitsbestimmungen erfüllten. Dieses Recht wurde auch der Schweiz zugestanden, weshalb die Gegner der Motion keine Diskriminierung erkennen konnten. Allerdings legten deutsche Gerichte den Begriff des ständigen Wohnsitzes derart extensiv aus, dass auch Steuerrechtsexperten eine Revision als angebracht erachteten. Der Bundesrat beantragte die Ablehnung der Motion. Er argumentierte, dass das innerdeutsche Steuerrecht und dessen Interpretation durch die Motion nicht geändert werden könnten. Trotzdem stellte er eine Revision des DBA in Aussicht, weil er das Abkommen „in diesem Sinne nicht mehr richtig“ erachtete. In beiden Räten stimmte die Ratslinke für eine Annahme. Die bürgerlichen Parlamentarier/innen tendierten demgegenüber zu einem Nein. Im Nationalrat wurde die Motion mit 109 zu 77 Stimmen angenommen, darauf aber vom Ständerat mit 21 zu 14 Stimmen abgelehnt

.<sup>5</sup>

#### MOTION

DATUM: 10.12.2013  
FABIO CANETG

---

1) Presse du 14.3 au 24.6.09

2) LT, 1, 2, 3, 9 et 25.2.10; presse du 1.3 au 27.3.10; TA, 19.10.10.

3) Medienmitteilung EFD vom 21.9.11; Presse vom 11.8.11.

4) FF, 2012, p. 4555ss.; LT, 24.12.12.

5) AB NR, 2013, S. 1094; AB SR, 2013, S. 1114 ff.